

CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



**« Bien vivre ensemble
une escrime exemplaire »**

**Bertrand BONNEFOY – Philippe OMNES – Toussaint POGGIALE
Bénédicte ROUBY - Laurence VALLET MODAINE**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
I. PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
II. PRINCIPES RELATIFS AUX ESCRIMEURS SELECTIONNÉS EN ÉQUIPE DE FRANCE	8
III. PRINCIPES RELATIFS AUX MAÎTRES D'ARMES/ENSEIGNANTS	10
IV. PRINCIPES RELATIFS AUX PARENTS, ACCOMPAGNATEURS ET SPECTATEURS	13
V. PRINCIPES RELATIFS AUX ARBITRES ET OFFICIELS	14
VI. COMMISSION D'ÉTHIQUE	16

"Bien vivre ensemble une escrime exemplaire"

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs et des règles morales propres à un milieu ou un groupe.

La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement.

La charte d'éthique et de déontologie de la fédération française d'escrime (FFE) s'inscrit dans le cadre de la loi du 1^{er} mars 2017 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs, qui dispose dans son article premier que « les fédérations délégataires établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte prévue à l'article L141-3 » du code du sport. Elle prend en compte les « principes directeurs » et « règles déontologiques » qui figurent dans la charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par l'assemblée générale du Comité National Olympique et Sportif Français le 10 mai 2012.

La fédération institue en son sein une commission, doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant et habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

L'escrime comme tout sport se doit d'être porteuse de valeurs morales exemplaires qui en font un moyen d'éducation, d'épanouissement, d'intégration sociale et de promotion.

Mais l'escrime ne cesse d'aller vers une plus grande ouverture sociale, un professionnalisme et une médiatisation qui pourraient l'exposer à des risques liés à l'évolution du sport moderne : dopage, violence, corruption, exclusion, communautarisme...

La FFE estime que toute atteinte à l'éthique peut avoir des conséquences négatives sur l'ensemble de l'institution, entraver son bon fonctionnement et nuire à son image et à celle de l'escrime en général.

Elle répond aux exigences exposées précédemment. Elle comprend deux parties :

1. Les principes généraux applicables à toutes les personnes physiques et morales, licenciées ou non à la FFE.
2. Les principes additionnels relatifs aux escrimeurs sélectionnés en équipe de France, aux maîtres d'armes/enseignants, parents / accompagnateurs / spectateurs, aux arbitres/officiels et aux dirigeants.

Elle doit pouvoir s'adapter aux évolutions de la société et des pratiques sportives, tout en restant un document de référence à l'usage de tous les acteurs de l'escrime.

Par son choix d'être un acteur de l'escrime, chaque adhérent ou non de la FFE, doit se sentir aussi bien dépositaire des valeurs de ce sport que responsable de sa défense et de sa promotion. Il pourra se référer à cette charte, pour adopter en toutes circonstances un comportement en accord avec les principes retenus.

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

LE TITULAIRE DE LA LICENCE FEDERALE S'ENGAGE A RESPECTER CETTE CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

A. L'ESCRIME "UN SPORT POUR TOUS"

L'escrime, sport individuel à progression collective, est universelle et accessible à tous. Elle est aujourd'hui de plus en plus pratiquée et médiatisée.

Par le large éventail de spécialités qu'elle propose, elle est ouverte à toutes et à tous, chacun pouvant choisir la spécialité qui convient à ses capacités et qui correspond à ses aspirations.

Représentatif de toutes les diversités et mixités, elle accueille en son sein l'ensemble des composantes de notre société.

Grâce à la mesure des performances de ses pratiquants, l'escrime est aussi, pour celui qui le souhaite, un révélateur objectif de la valeur sportive.

B. L'ESCRIME "UNE ÉCOLE DE VIE"

Porteuse de valeurs fondamentales, l'escrime est un moyen d'éducation exceptionnel, un facteur d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion. La lutte contre les discriminations et la parité y sont promues.

Des valeurs morales personnelles comme la loyauté, le courage, la combativité, le dépassement de soi, la rigueur, l'autonomie et des valeurs citoyennes comme le respect, la solidarité, la tolérance, l'esprit d'équipe, le plaisir, font de l'escrime une véritable école de vie.



LES VALEURS DE L'ESCRIME

La loyauté

L'escrime est un sport codifié, donc défini par des règles (sans lesquelles l'assaut et la compétition perdent toute l'authenticité), qui en font sa raison d'être. Le respect absolu de la règle est la condition préalable à l'égalité des chances entre les compétiteurs et le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chacun des combattants. La connaissance de la règle et son application loyale doivent être sans cesse recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit.

Le courage / la combativité / le dépassement de soi

L'escrime est avant tout un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'effort physique est son exigence. La volonté de vaincre et la combativité en découlent, alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

La rigueur

La recherche de la performance nécessite pour l'escrimeur un investissement personnel rigoureux qui exige un strict respect des règles qu'il s'est imposées. C'est à ce prix qu'il supportera les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

L'autonomie

En compétition l'escrimeur se retrouve souvent seul face à lui-même et à ses adversaires. Il doit être capable d'agir et faire preuve d'autonomie de gestion et d'esprit de décision. Ainsi, par l'expérience acquise lors de ces mises en situation concrètes il atteindra la maturité de toute personne responsable.

Le respect

L'escrime est respect des autres, comme elle est respect de soi-même et de son corps. Le respect mutuel dans le sport élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur et lui confère dignité et sens moral.

La solidarité / la tolérance

L'escrime unit les hommes et les femmes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances. Dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, elle est école de solidarité, de tolérance et facteur de rapprochement humain, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

L'esprit d'équipe

L'esprit d'équipe est une composante importante de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit s'inscrire dans l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.

Le plaisir

Le plaisir est un facteur essentiel de la réussite. L'escrime est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à un même groupe, les émotions partagées sont source d'une vraie jubilation qu'il serait dommage de gâcher par des comportements déplacés.



L'ENGAGEMENT DE SES ACTEURS

Tout acteur adhérent ou non de la FFE est dépositaire de ces valeurs fondamentales et s'engage, individuellement et collectivement pour leur défense et leur mise en valeur. Chacun est appelé à adhérer aux principes ci-après et à participer à leur promotion en toutes circonstances.

Respecter les règles

L'escrime implique l'élaboration de règlements.

L'égalité des chances étant l'essence même du sport, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de la pratique de l'escrime.

Respecter l'autre

À la salle, à l'entraînement ou en compétition, les escrimeurs se retrouvent en un même lieu, au même moment pour échanger dans un respect mutuel.

L'adversaire, l'arbitre, le public... sont des partenaires indispensables. Tout manque de respect doit être sanctionné.

Bannir la tricherie

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Par sa diversité l'escrime offre à chacun une égale possibilité de la pratiquer.

La tricherie entraîne une rupture dans l'égalité des chances.

Le dopage est à la fois une tricherie ultime, une violence contre soi, une atteinte à sa santé et à sa dignité. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, comme le dopage, un délit pénalement réprimé. Tous les acteurs de l'escrime doivent combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

Être maître de soi

L'escrime, comme tout sport, est passion et émotion. Mais cette passion inhérente au jeu, essentielle à la performance et facteur de dépassement de soi, doit être maîtrisée.

L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas pour autant faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport, quelles que soient les dimensions médiatiques et économiques atteintes.

Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la "liberté d'excès" (Pierre de Coubertin), le respect de son propre corps ne doit pas en souffrir.

Il faut maîtriser sa passion, ses émotions et respecter son propre corps.

Être loyal et fair-play

L'escrime est une école de citoyenneté. Ainsi ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même.

Avoir l'esprit sportif c'est respecter les règles mais aussi rester modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite.

Il faut être fair-play en toutes circonstances.

Montrer l'exemple

Pratiquer l'escrime est la résultante d'une démarche personnelle et d'un choix individuel. Le plaisir procuré contribue au plein épanouissement de l'individu, à sa quête d'un idéal sportif et de personne responsable.

Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement.

Le champion est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide sportive.

Le champion doit être, plus que tous les autres, exemplaire.

Les athlètes sélectionnés en équipe de France, les entraîneurs, les arbitres/officiels et les dirigeants sont, en outre, appelés à adhérer aux principes éthiques et aux dispositions qui leur sont propres (voir les chapitres II, III, IV, V).

CODE DE BONNE CONDUITE DES TIREURS

- Se conformer aux règles de la FFE.
- Respecter l'arbitre et ses décisions en toutes circonstances, et effectuer au besoin des réclamations en respectant les procédures.
- Respecter les adversaires, et les tiers en restant maître de soi en toutes circonstances : dans ces actes et ses paroles.
- Être loyal, honnête et tolérant pendant l'action sportive : vivre la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire, accepter la défaite et reconnaître la supériorité de l'adversaire.
- Refuser toutes formes de tricherie, de discrimination et de violence.
- Respecter les installations et le matériel mis à disposition : sécurité, propreté...
- Se soumettre aux décisions du directoire technique et des instances médicales officielles.

II. PRINCIPES RELATIFS AUX ESCRIMEURS SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE DE FRANCE

A. ÊTRE SÉLECTIONNÉ EN ÉQUIPE DE FRANCE

Être sélectionné en équipe de France est un honneur et une responsabilité.

En étant sélectionné en équipe de France, l'escrimeur a l'honneur et la fierté de porter la tenue nationale ; il rejoint une équipe prestigieuse et se doit de respecter les valeurs de l'escrime.

En étant sélectionné en équipe de France, l'escrimeur est porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive.

En étant sélectionné en équipe de France, l'escrimeur est garant des valeurs de l'équipe de France : loyauté, combativité, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs de l'escrime, humilité, partage et fierté du résultat.

En étant sélectionné en équipe de France, l'escrimeur adhère aux « principes généraux et à ceux relatifs aux sélectionnés en équipe de France de la charte d'éthique et de déontologie de l'escrime » qu'il s'engage à respecter et à faire connaître.

B. L'ENGAGEMENT DES ESCRIMEURS SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE DE FRANCE



ÊTRE COURTOIS ET RESPECTUEUX

J'adopte en toutes circonstances, notamment au cours des cérémonies protocolaires, un comportement courtois, digne et respectueux envers :

- La France et les autres États.
- La FFE, toutes les instances fédérales officielles ainsi qu'à mon club.
- Les autres acteurs de l'escrime française, mais aussi les escrimeurs étrangers, les arbitres et dirigeants des fédérations étrangères d'escrime et des instances internationaux, les organisateurs, les représentants des médias, les spectateurs et le public en general.
- Les représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et les partenaires privés.



AVOIR CONSCIENCE DES EFFETS NÉFASTES D'UNE ATTITUDE IRRESPECTUEUSE

J'ai conscience des conséquences néfastes, en particulier en termes d'image, qu'une attitude irrespectueuse sur ou en dehors des pistes et autres lieux d'entraînement ou de compétition peut avoir aussi bien pour moi que les autres.



S'INTERDIRE TOUTE CRITIQUE, AGRESSION, DISCRIMINATION ENVERS LES AUTRES

Je m'interdis aussi bien envers les autres acteurs de l'escrime qu'envers toute autre personne :

- Les autres acteurs de l'escrime française, mais aussi les escrimeurs étrangers, les arbitres et dirigeants.
- De formuler des critiques, injures ou moqueries, de tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie privée et de façon générale de me livrer à toute forme d'agression verbale ou autre, en particulier par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information.
- Toute forme d'agression physique, de violence ou d'incitation à la violence.
- Toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée entre eux en raison de leur origine, de leur sexe, de leur apparence physique, de leur handicap, de leurs mœurs et de leur orientation sexuelle, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée.



S'ASTREINDRE À UN DEVOIR DE RÉSERVE ENVERS LES INSTANCES OFFICIELLES

Je m'astreins à un devoir de réserve à l'égard des instances officielles de l'escrime tant sur le plan national qu'international, ce qui implique de ne jamais contester, par des actes et en dehors des voies légales, leurs décisions.



BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHÉRIE

Je considère comme un devoir moral le refus de toute tricherie, en particulier le dopage. Je reconnais que doivent être bannies les manœuvres, fraudes ou manipulations tels que simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption destinés à fausser un résultat, le déroulement d'une compétition ou à obtenir un avantage.

III. PRINCIPES RELATIFS AUX MAÎTRES D'ARMES (ENSEIGNANTS, ÉDUCATEURS, FORMATEURS ENTRAINEURS)

A. ÊTRE MAÎTRE D'ARMES/ENSEIGNANT

Être maître d'armes/enseignant, c'est bénéficier, d'abord au sein d'un club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des pratiquants, et qui, en conséquence, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide.

Cette position doit conduire à enseigner et à faire respecter les valeurs de l'escrime inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.

Être maître d'armes/enseignant, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs de l'escrime, en particulier enseignants et escrimeurs des autres clubs.

Être maître d'armes/enseignant/entraîneur, c'est en dehors de l'animation et de l'entraînement au sein d'un club ou d'une équipe être capable de développer des relations harmonieuses avec les escrimeurs et agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Être maître d'armes/enseignant, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Être maître d'armes/enseignant, c'est accepter de se former continuellement (formations, échanges, documentation...) et étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux pratiquants.

Être maître d'armes/enseignant, c'est au-delà de la formation sportive et humaine des escrimeurs, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

Être maître d'armes/enseignant, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux maîtres d'armes/enseignants de la charte d'éthique et de déontologie de l'escrime, s'engager à les respecter et à les faire connaître. Les maîtres d'armes/enseignant ont la responsabilité de faire connaître les règles, de les faire appliquer par leurs élèves et de se montrer exemplaires dans leur respect.

B. L'ENGAGEMENT DES MAÎTRES D'ARMES / ENSEIGNANTS



ÊTRE EXEMPLAIRE

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- De la FFE, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club.
- Des autres acteurs de l'escrime française, mais aussi des escrimeurs et maîtres d'armes/enseignants étrangers, des arbitres et dirigeants des fédérations étrangères d'escrime et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en général.
- Des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.
- Des instances médicales.



AVOIR CONSCIENCE DE SON ROLE PRIVILÉGIÉ D'ÉDUCATEUR

J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des escrimeurs et de leur entourage et du rôle primordial qui est le mien dans la recherche du *"bien vivre ensemble"* au sein de l'escrime. Je m'engage, dans ce but, à développer les valeurs de solidarité, tolérance, altruisme et l'esprit d'équipe.



AVOIR UNE ATTITUDE LOYALE ET RESPECTUEUSE VIS À VIS DES AUTRES MAÎTRES D'ARMES/ENSEIGNANTS

Je m'astreins à un devoir de réserve vis à vis des autres maîtres d'armes/enseignants. Je m'interdis de formuler des critiques envers un enseignant en présence d'élèves, de parents, de dirigeants et d'autres enseignants, et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme tentative de racolage.



ÊTRE CAPABLE DE MAÎTRISER LES RELATIONS AFFECTIVES AVEC LES ESCRIMEURS

Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée pour établir, en toutes circonstances, des relations affectives excessives avec les escrimeurs (plus particulièrement les mineurs) et/ou d'autres acteurs de l'escrime et à éviter tout comportement incorrect.



BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE FORME DE TRICHÉRIE

Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs de l'escrime et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie. Je me fais un devoir d'informer les escrimeurs des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.



AVOIR CONSCIENCE DE MON RÔLE DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESCRIME

Je considère avoir le devoir de transmettre les connaissances que j'ai acquises, par tous les moyens de communication à ma disposition et à répondre positivement - dans la mesure de mes disponibilités - à toute demande de participation à des stages de formation.

CODE DE BONNE CONDUITE DES ENSEIGNANTS

- Respecter ces principes et les faire respecter par les tireurs.
- Développer l'esprit sportif dans ses règles, et veiller à le faire respecter.
- Construire une pratique sportive équilibrée en relativisant les enjeux sportifs.
- Respecter les arbitres et leurs décisions en toutes circonstances.
- Communiquer avec les adversaires et les tiers de façon bienveillante et correcte.
- S'opposer à toute tricherie, discrimination et violence : quelles soient verbales ou physiques.
- Veiller à l'utilisation correcte du matériel et des installations mises à disposition.

IV. PRINCIPES RELATIFS AUX PARENTS, ACCOMPAGNATEURS ET SPECTATEURS



COLLABORATION

Les parents se doivent de collaborer aux actions des enseignants, de façon à placer leurs enfants dans les meilleures conditions de progrès et de réussite.

Le soutien mental semble aussi important que l'accompagnement logistique.



ENCOURAGEMENT

L'escrimeur qui participe à une manifestation sportive est assujéti à un certain nombre de règles, il doit respecter son code de bonne conduite, les parents et accompagnateurs doivent l'assister, l'encourager et le placer dans les meilleures conditions psychologiques et matérielles, car il lui faudra assumer aussi bien les succès que les échecs.



COMPORTEMENT

Les parents et accompagnateurs ne doivent pas se substituer aux enseignants et entraîneurs, ces derniers également doivent ajuster leur comportement en fonction d'une déontologie éducative et des règles spécifiques imposées par les organisateurs des manifestations et les réglementations fédérales.

Les propos portant sur les décisions arbitrales doivent en tous les cas être mesurés.

CODE DE BONNE CONDUITE DES PARENTS, ACCOMPAGNATEURS ET SPECTATEURS

- Faire respecter le code de bonne conduite à son enfant.
- Veiller à l'équilibre des chances en action sportive, et relativiser les enjeux d'une rencontre ou d'une épreuve.
- Respecter l'arbitre et ses décisions en toutes circonstances.
- Soutenir et encourager, de façon acceptable et en respectant la réglementation.
- Communiquer de façon courtoise et respectueuse avec les autres parents et accompagnateurs.
- Rester dans les emplacements réservés aux spectateurs (tribunes).
- Respecter les installations.
- Contribuer à faire une fête du spectacle sportif.

V. PRINCIPES RELATIFS AUX ARBITRES, OFFICIELS

A. ÊTRE ARBITRE / OFFICIEL

Être arbitre/officiel, c'est veiller au respect et à l'application du règlement, valeur fondamentale sans laquelle la pratique de l'escrime serait impossible.

Être arbitre/officiel, c'est faire preuve d'objectivité et d'impartialité lors des compétitions et ne pas se laisser influencer par de quelconques pressions exercées par les athlètes, les entraîneurs, les dirigeants, les coéquipiers ou encore le public.

Être arbitre/officiel, c'est se tenir informé des règlements de l'escrime et de leur évolution, notamment en participant aux sessions de formation et de recyclage. C'est pouvoir exercer sa fonction de manière efficace, en faisant preuve d'une motivation et d'un engagement sans faille.

Être arbitre/officiel, c'est être conscient d'assumer la responsabilité d'arbitre qui confère un rang et des prérogatives dont on ne doit pas abuser.

Être arbitre/officiel, c'est agir de façon décidée sans suffisance ni étalage de supériorité. C'est respecter le public, les athlètes, les entraîneurs et les dirigeants en toutes circonstances, en faisant preuve de politesse, d'objectivité et d'impartialité.

Être arbitre/officiel, c'est jouer un rôle pédagogique essentiel auprès des acteurs de l'escrime et particulièrement des plus jeunes, dans l'apprentissage du règlement, son explication et la nécessité de le respecter.

C'est aussi les inciter à s'orienter vers une activité d'arbitre/officiel.

Être arbitre/officiel, c'est avoir le sens de l'équité et savoir expliquer le règlement et son utilité, ainsi que les décisions qui en découlent pour éviter l'incompréhension et/ou le sentiment d'injustice.

Être arbitre/officiel, c'est être maître de soi en toutes circonstances et donc en mesure d'adopter un comportement impartial et approprié pour ne pas générer des situations conflictuelles.

Être arbitre/officiel, c'est être dépositaire et garant d'un savoir et d'une expertise essentiels dans la codification du règlement et son adaptation pour qu'il réponde aux besoins des pratiquants et plus généralement qu'il favorise le progrès et l'image de l'escrime.

Être arbitre/officiel, c'est contribuer, au sein d'une équipe, à ce que les compétitions se déroulent dans les meilleures conditions particulièrement pour les athlètes.

Être arbitre/officiel, c'est contribuer à préserver et à promouvoir les valeurs de l'escrime. C'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux arbitres/officiels de la charte d'éthique et de déontologie de l'escrime, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B. L'ENGAGEMENT DES ARBITRES / OFFICIELS



ÊTRE EXEMPLAIRE

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- De la fédération française d'escrime, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs de l'escrime française, mais aussi des escrimeurs et des maîtres d'armes/enseignants étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères d'escrime et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en general.
- Des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.



AVOIR CONSCIENCE DE MES PRÉROGATIVES DE JUGE/OFFICIEL

J'ai conscience de la responsabilité qui m'est déléguée dans le contrôle régulier et harmonieux des compétitions. Je m'engage à ne pas en abuser et à rester toujours juste et équitable.



RECONNAÎTRE MA RESPONSABILITÉ D'ÉDUCATEUR

J'ai conscience de la responsabilité qui m'est déléguée dans le contrôle régulier et harmonieux des compétitions. Je m'engage à ne pas en abuser et à rester toujours juste et équitable.



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROMOTION DE L'ESCRIME

Je m'engage à mettre mes compétences spécifiques au service des pratiquants et de contribuer au progrès et à la promotion de l'escrime.



BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE

Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute forme de tricherie et me fais un devoir de révéler toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance.



SUIVRE UNE FORMATION CONTINUE

J'accepte de me former et de me recycler régulièrement (stages, obtention des degrés d'aptitude...) pour améliorer mon expertise et ma capacité à faire appliquer le règlement.

VI. PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS

Être dirigeant c'est être – quelles que soient sa mission et ses prérogatives – un acteur incontournable des structures de l'escrime dans leurs diverses composantes (fédération, comités et clubs), dont on assure par son investissement personnel, le bon fonctionnement administratif, sportif et humain.

Être dirigeant c'est constituer un maillon essentiel du monde de l'escrime par la multiplicité des tâches à exécuter et la diversité des savoir-faire et des compétences qui sont transférées et mis à disposition.

Être dirigeant c'est jouer un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement des compétitions d'escrime, particulièrement dans le respect des règles environnementales et de sécurité.

Être dirigeant, c'est agir dans le respect des directives fédérales, quelle que soit la position occupée. C'est aussi avoir le devoir éthique et déontologique :

- De permettre le libre et égal accès de tous à la pratique et à la compétition.
- De promouvoir l'esprit et les valeurs de l'escrime auprès de ses différents acteurs (athlètes, maîtres d'armes/enseignants, arbitres/officiels et autres dirigeants) et de l'entourage familial des jeunes pratiquants et du public en général.

Être dirigeant c'est au sein de sa (ses) structure(s), contribuer au fonctionnement démocratique, dans le cadre d'une gestion administrative, financière et sportive efficace, équilibrée et respectueuse des processus décisionnels.

Être dirigeant c'est jouer un rôle majeur auprès de tous les acteurs de l'escrime pour faire respecter les règles sportives, tout en protégeant la fonction des arbitres /officiels et en faisant comprendre leurs actions.

Être dirigeant c'est savoir établir des relations harmonieuses avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires, notamment en préservant l'indépendance de la ou des structures d'appartenances.

Être dirigeant c'est adopter un comportement exemplaire, au sein d'une équipe dirigeante, en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

Être dirigeant c'est faire les efforts nécessaires pour développer son savoir-faire et ses compétences au profit de la ou des structures auxquelles on appartient. C'est aussi promouvoir le bénévolat et inciter les autres à s'y engager.

Être dirigeant c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux dirigeants de la charte d'éthique et déontologie de l'escrime, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

CODE DE BONNE CONDUITE DES DIRIGEANTS

Être arbitre/officiel, c'est veiller au respect et à l'application du règlement, valeur fondamentale sans laquelle la pratique de l'escrime serait impossible.

Être arbitre/officiel, c'est faire preuve d'objectivité et d'impartialité lors des compétitions et ne pas se laisser influencer par de quelconques pressions exercées par les athlètes, les entraîneurs, les dirigeants, les coéquipiers ou encore le public.



ÊTRE EXEMPLAIRE

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- De la FFE, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs de l'escrime française, mais aussi des escrimeurs et des maître d'armes/enseignant étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères d'escrime et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en general.
- Des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.



ÊTRE RESPONSABLE

J'ai conscience de ma responsabilité dans la valorisation de l'image de l'escrime et de la ou des structures auxquelles j'appartiens.



CONTRIBUER À LA PROMOTION DES VALEURS DE L'ESCRIME

Je m'engage à promouvoir les valeurs de l'escrime aussi bien auprès de tous ses acteurs qu'auprès du public.



COLLABORER DE MANIÈRE HARMONIEUSE ET INDÉPENDANTE AVEC LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LES ORGANISMES PRIVÉS PARTENAIRES

Je m'engage à préserver l'équilibre et l'indépendance de la ou des structures auxquelles j'appartiens dans le cadre de partenariats constructifs avec les institutions publiques et les organismes privés.



PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES DIRECTIVES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME, LES APPLIQUER, LES FAIRE CONNAÎTRE ET LES EXPLIQUER

Je m'engage, au sein des équipes dirigeantes des différentes structures officielles de la FFE, à contribuer à l'édiction des directives fédérales, à les appliquer, à les faire connaître et à les expliquer.



RESTER MAÎTRE DE SOI ET MESURÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES

Je m'engage à faire preuve de sang-froid en toutes circonstances en évitant toute forme de débordement ou de conflit.



SUIVRE UNE FORMATION ET PROMOUVOIR LE BÉNÉVOLAT

J'accepte de suivre les formations destinées aux dirigeants. Je m'engage à inciter les autres dirigeants à adopter la même démarche et à promouvoir le bénévolat autour de moi.



BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE

Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute autre forme de tricherie et me fais un devoir de révéler toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance.

VI. COMMISSION D'ÉTHIQUE

A. COMPOSITION

La commission d'éthique est composée de cinq membres, désignés par la FFE.

Les membres désignent en leur sein un Président, qui sera confirmé par le comité directeur de la FFE.

Les membres de la commission d'éthique ne peuvent être membres des instances dirigeantes de la FFE, ainsi que de leurs commissions disciplinaires de 1^{ère} instance et d'appel.

B. SAISINE

La commission d'éthique peut être saisie :

- D'office dès lors qu'il a eu connaissance d'un acte ou fait relevant de sa compétence.
- À la demande du bureau de la FFE ou de son Président.
- Par toute commission de la FFE.
- Par toute personne physique ou morale constatant un non-respect de la présente charte en adressant un courrier motivé au Président de la commission d'éthique par lettre recommandée avec accusé de réception à la FFE.

C. DÉROULEMENT

La commission d'éthique se réunit au siège de la FFE (ou par visioconférence ou téléconférence) et doit être composé de trois membres au minimum pour délibérer valablement.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

La commission d'éthique peut, s'il elle le souhaite, convoquer toute personne ayant un lien direct ou indirect à l'affaire. Cette convocation sera envoyée à l'intéressé 7 jours au moins avant la date d'audition.

Après étude de l'affaire, la commission d'éthique rend un avis au bureau de la FFE, ainsi qu'aux personnes concernées par l'affaire. Cet avis sera rendu dans les 3 (trois) mois à compter de la saisine de la commission d'éthique.

La commission d'éthique décidera de classer l'affaire sans suite ou de transmettre au Président de la FFE.